



# DICRIM



*(Document d'Information  
sur les Risques Majeurs)*

Prefecture de l'Yonne-service du courrier

22 OCT. 2021

ARRIVÉE

Commune de :

Aisy sur Armançon



Date 1<sup>ère</sup> diffusion : octobre 2014

## *Le mot du maire*

La commune d'Aisy Sur Armançon est située à 37 kilomètres de Tonnerre, et en bordure de la rivière Armançon dont la crue de référence remonte à 1910, et 2 crues en 1998 et 2013. Le risque majeur auquel est soumis une partie de la commune est l'inondation.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

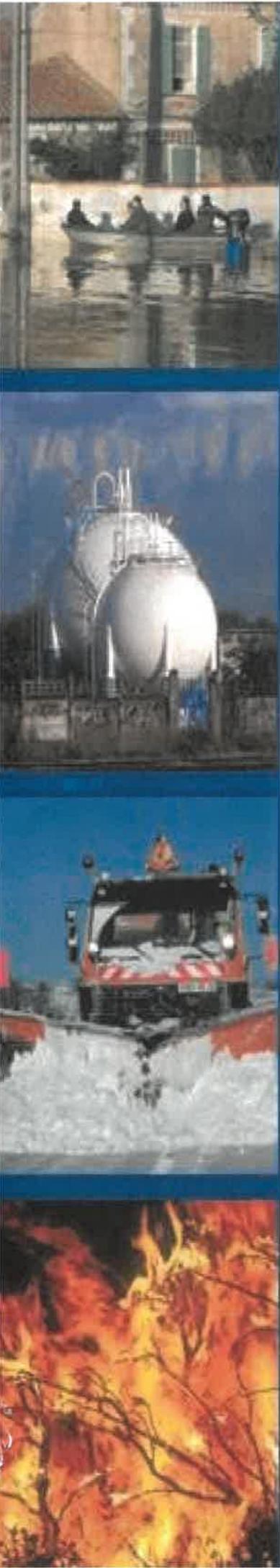
Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité, et celle de tous, en dépend.



*Le Maire  
Olivier MURAT*



# **LES RISQUES**

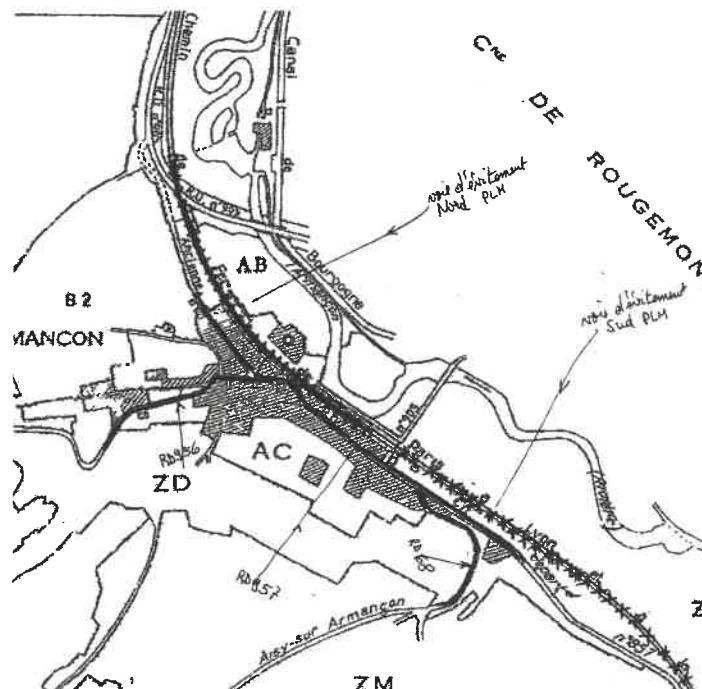
*Le numéro unique de gestion des risques est celui de la mairie :*

**03 86 55 70 92**

## COMMUNE d'AISY SUR ARMANCON

# DICRIM

## RISQUE TRANSPORT MATERIES DANGEREUSES



### ACTION DU MAIRE

*Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :*

- Permanence mairie
- Evacuation partielle ou totale de la population / confinement, personnes fragiles / à mobilité réduite
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation
- Contacter les centres ferroviaires de Dijon : garer le train sur la voie d'évitement Sud (si fuite).

### ALERTE

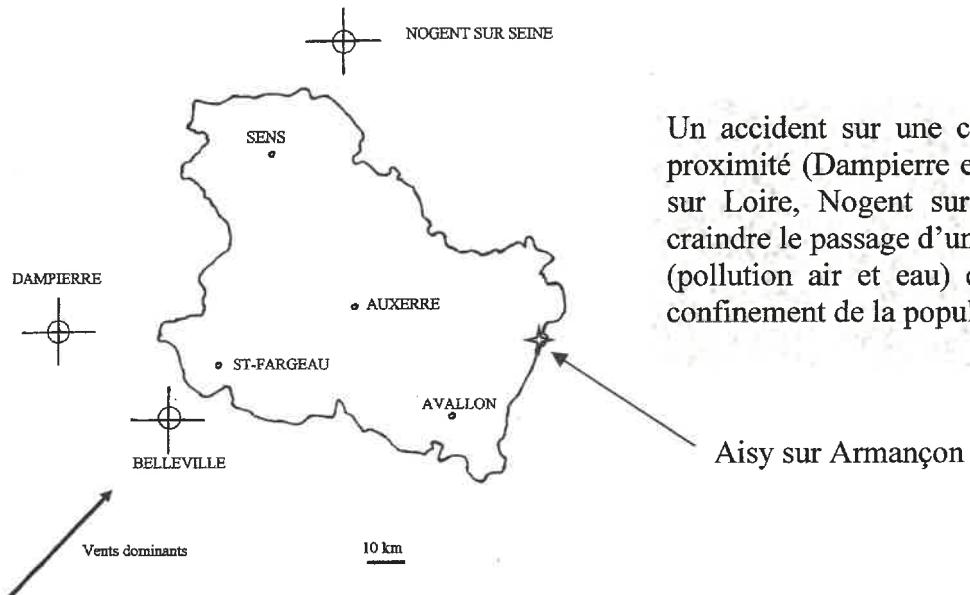
- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- téléphone, porte-voix par une personne confinée

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio : France Bleu Dijon
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

**COMMUNE d'AISY SUR ARMANCON**  
**DICRIM**

**RISQUE NUCLEAIRE**



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

### **ACTION DU MAIRE**

*Sur indication de la Préfecture :*

- *Information de la population et des ERP (école, salle des fêtes et église)*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS*
- *Sirène 5 coups*

### **ALERTE**

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *téléphone, porte-voix*

### **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio : France Bleu Dijon
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

## COMMUNE d'AISY SUR ARMANCON

# DICRIM

## RISQUE PANDEMIE GRIPPALE AVIAIRE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (décembre 2006)

### Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire par exemple** ( pour plus d'infos, voir le site [www.grippeaviaire.gouv.fr](http://www.grippeaviaire.gouv.fr))

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population

### ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet*
- *Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques*
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) (tél : 03 86 94 22 50). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.

## COMMUNE d'AISY SUR ARMANCON

# DICRIM

## RISQUE PANDEMIE GRIPPALE H1N1 CONTINUITE DU SERVICE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (décembre 2006)

<b>Phase 1</b>	Pas de virus circulant chez l'Homme
<b>Phase 2</b>	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
<b>Phase 3</b>	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
<b>Phase 4</b>	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
<b>Phase 5</b>	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
<b>Phase 6</b>	Forte transmission interhumaine dans la population

30 % de la population touchée

### ACTION DU MAIRE

- Phases 3/4 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- Phase 5/6 : Plan de continuité des services**
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » s'il est personnellement atteint par la maladie et transmet ses coordonnées au préfet*
- *Des masques sont mis à la disposition des personnes susceptibles d'intervenir dans le village ou en mairie pendant la durée de la pandémie*
- *Le maire maintient une continuité du service de l'eau et de l'assainissement : 3 personnes y sont formées et peuvent se relayer : le cantonnier, le 2<sup>ème</sup> adjoint et le maire*
- *Le maire maintient une continuité du service de l'état civil avec ses 2 adjointes.*
- *Le secrétariat de mairie est assuré par la secrétaire de mairie, avec au minimum l'établissement et le paiement des salaires*
- *Les ordures ménagères sont ramassées le mercredi matin et le service est géré par la communauté de communes qui décide de le suspendre ou non*
- *Le maire propose la suspension des transports collectifs aux autorités organisatrices*
- *Les manifestations éventuellement autorisées par le maire sont annulées*
- *Le ménage des locaux communaux est suspendu pendant la durée de la pandémie,*
- *Le maire s'assure qu'aucune personne fragile ne soit délaissée du fait de la pandémie ; il surveille la continuité du service d'aide à domicile*

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rester chez soi dans la mesure du possible et porter un masque en cas de contacts avec des personnes fragiles, âgées ou nourrissons
- Prévenir le maire ou ses adjointes de la survenue de la maladie au domicile

## COMMUNE d'AISY SUR ARMANCON

# DICRIM

### RISQUE CANICULE

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

### ACTION DU MAIRE

- *organisation de l'accompagnement des personnes fragiles (voir liste)*
- *organisation d'une permanence en mairie*
- *préparation des endroits frais : l'église*
- *si aggravation, déclenchement du PCS*
- *indiquer les actions envisageables compte tenu de la population / situation sur le territoire de la commune*

### ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messsages diffusés par les médias (radio : France Bleu Dijon et TV)*

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio : France Bleu Dijon (récepteurs alimentés par piles si possible)

## COMMUNE d'AISY SUR ARMANCON

# DICRIM

## AUTRES RISQUES CLIMATIQUES

### **ACTION DU MAIRE**

#### **Dans tous les cas :**

- Organiser une permanence à la Mairie

**En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :**

- Surveiller les conditions météorologiques
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger
- Organiser le déblaiement des voies
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés



### **ALERTE**



- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio : France Bleu Dijon et TV)

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

**COMMUNE d'AISY SUR ARMANCON**  
**DICRIM**

**ANNUAIRE D'URGENCE**

<b>MEDIAS - RADIOS</b>	
France BLEU AUXERRE	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz
<b>SITES INTERNET</b>	
Météo France	<a href="http://www.meteo.fr">www.meteo.fr</a>
Réseau d'annonce des crues	<a href="http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr">www.vigicrues.ecologie.gouv.fr</a> : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-Loing
<b>NUMEROS UTILES</b>	
<b>MAIRIE D'AISY SUR ARMANCON</b>	<b>03.86.55.70.92</b>
SDIS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	08.92.68.02.89
DDCSPP (ex DDASS)	03.86.72.69.00
Centre Antipoison	03.83.32.36.36
Hôpital de Montbard	03.80.91.21.21
Cabinet médical Montbard	03.80.92.70.80
Cabinet médical Ancy le Franc	03.86.75.30.25

Mairie d'Aisy sur Armançon

1 rue Guy Marchi  
89390 AISY SUR ARMANCON  
Tel : 03.86.55.70.92  
Mail : [mairie.aisy@wanadoo.fr](mailto:mairie.aisy@wanadoo.fr)